

LE 4 NOVEMBRE 2020

FONCTIONNEMENT ET PROTOCOLE SANITAIRE

- Les horaires et les modalités d'accueil restent les mêmes, remplir la fiche de préinscription téléchargeable sur le site internet : centredeloisirs.romorantin@wanadoo.fr.
- Les journées d'absences non justifiées seront facturées, sauf sur présentation d'un justificatif médical ou pour raisons exceptionnelles.
- La restauration sera organisée à la cantine des Favignolles ou sous forme de pique-nique au centre ou à l'extérieur.
- Le service de car le matin et le soir n'est pas maintenu.
- Si vous avez besoin de passer au secrétariat, nous vous demandons de passer sans les enfants.
Une seule personne acceptée dans le bureau.

Organisation :

- Le nombre total de mineurs accueillis n'est pas restreint, le brassage entre mineurs provenant d'écoles différentes doit être limité.
- Les groupes constitués seront par écoles, et seront affectés à une salle d'activité (un animal représente chaque salle) pour toute la durée de l'accueil.
 - * Bat Mat (Lapin) Maternelle : Louise de Savoie - Le Bourgeau - St Marc et les extérieurs.
 - * P1 (Ecreuil) Maternelle : Les Tuileries
 - * P2 (Coccinelle) Maternelle : Petit Mail - Maurice Leclert et Notre Dame
 - * M1 (Papillon) Primaire : Louise de Savoie - Le Bourgeau - St Marc et les extérieurs.
 - * M2 (Hérisson) Primaire : Les Tuileries
 - * Grande Salle (Cerf) Primaire : Emile Martin - Maurice Leclert et Notre Dame
- La garderie du matin sera organisée dans 2 salles. Une salle pour les enfants de maternelle et une salle pour les enfants de primaire.
- La garderie du soir sera organisée dans une salle ou deux selon les effectifs.

Les locaux et l'hygiène :

- Les objets fréquemment touchés (poignées de portes, surfaces, sanitaires, sols, robinets, chasse d'eau, interrupteurs, lavabos, loquets,) seront quotidiennement désinfectés avec un produit virucide le midi et le soir par un agent d'entretien.
- Le nettoyage des sols et des grandes surfaces sera fait le soir.
- Les fenêtres extérieures seront ouvertes le plus fréquemment possibles pour augmenter la circulation de l'air dans les salles et autres locaux occupés pendant la journée.

La distanciation sociale :

- La distanciation physique doit être maintenue entre les mineurs de moins de 6 ans de groupes différents. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les mineurs d'un même groupe, que ce soit dans les espaces clos (salle d'activités, couloirs, réfectoire, etc..) ou dans les espaces extérieurs.
- Pour les mineurs de 6 ans et plus, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos, entre les encadrants et les mineurs ainsi qu'entre les mineurs quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre mineurs d'un même groupe, y compris pour les activités physiques et sportives.

Le lavage des mains :

- Il sera réalisé à l'arrivée au centre, avant et après chaque repas, avant et après les activités, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Chaque salle sera équipée en flacons ou en distributeurs de solutions hydro alcooliques qui pourront être utilisés par les mineurs sous le contrôle d'un encadrant.

Le port du masque :

- Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.
- Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de six ans ou plus dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs.
- Le port du masque n'est pas obligatoire pour les encadrants et les mineurs lorsqu'il est incompatible avec l'activité menée (prise de repas, pratiques sportives...)
Il appartient aux responsables légaux de fournir 2 à 3 masques par jour à leurs enfants ET d'une pochette pour les masques en tissus utilisés.

Les activités :

- La mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges de (livres, ballons, jouets, crayons, etc...) est permise lorsqu'un nettoyage quotidien est assuré (ou que les objets sont isolés 24h avant réutilisation).
- Les sorties sont autorisées sous réserve du respect des restrictions nationales ou locales d'accès aux lieux d'activités.

L'Accueil de vos enfants au centre de loisirs :

- Prévoir des vêtements simples favorisant l'autonomie et un sac pour y ranger son manteau, sa bouteille d'eau, un paquet de mouchoir et une casquette. Merci de noter le nom de votre enfant sur chaque article.
- Ne plus amener de jouets de la maison.

Quand vous déposerez vos enfants :

- **Devant chaque salle, une barrière est installée pour inciter les parents et les enfants à respecter la distanciation d'un mètre MINIMUM.**
- 1 animateur vous accueillera
- **Vous ne serez pas admis sur les lieux d'activités des enfants, sauf pour des raisons exceptionnelles.**
Dans ce cas, les parents autorisés à rentrer dans une salle devront se munir d'un masque.

La conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 :

- Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre la température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (37.8), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra être accueilli.
De même, les mineurs ayant été testés positivement au SARS-Cov2 ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'accueil.

Tout symptôme évocateur d'affection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement, doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil. Une information est aussi faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur. En cas de symptômes, les parents de l'enfant seront avertis et devront venir le chercher. qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.